



**International Year  
of Cooperatives**

Cooperatives Build  
a Better World



Committee for  
the promotion  
and advancement  
of cooperatives



Alliance  
Coopérative  
Internationale

# Construire ensemble un monde meilleur : contributions coopératives aux ODD

Promouvoir une croissance  
économique soutenue, partagée  
et durable, le plein emploi productif  
et un travail décent pour tous





## TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE INCLUSIVE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail décent est essentiel pour parvenir à une croissance inclusive, réduire la pauvreté et bâtir des sociétés plus résilientes et plus équitables. Pourtant des millions de personnes dans le monde se heurtent à des obstacles pour obtenir un emploi sûr, stable et équitablement rémunéré. Le travail informel, le sous-emploi, les bas salaires, les conditions de travail précaires et, plus largement, les déficits de travail décent continuent de toucher de larges pans de la main-d'œuvre mondiale, en particulier dans les économies en développement et émergentes où l'accès à la protection sociale et aux opportunités d'emploi formel reste limité. Parallèlement, les mutations en cours dans l'économie mondiale, notamment les changements démographiques, les pressions climatiques et environnementales, ainsi que les innovations numériques et technologiques, transforment l'organisation et la valorisation du travail. Si ces transformations offrent de nouvelles opportunités, elles risquent également d'aggraver les inégalités et de laisser les travailleurs de côté.

L'objectif 8 du développement durable définit une vision pour une croissance économique inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.<sup>1</sup> Il appelle à agir pour améliorer les droits du travail, élargir les opportunités pour les jeunes et les femmes, et soutenir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Alors que le monde célèbre la Journée internationale des travailleurs le 1er mai et se prépare à la Conférence internationale du Travail de juin 2025, il est clair que la réalisation de cette vision nécessite des approches et des modèles innovants qui placent les personnes au centre de la vie économique.

## LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Les entreprises coopératives appartiennent à leurs membres et sont guidées par des valeurs et non par le profit. Elles réinvestissent dans les communautés et soutiennent plus de 280 millions de moyens de subsistance dans le monde soit près d'un travailleur sur dix.<sup>2</sup> En alignant l'activité économique sur la participation démocratique et la finalité sociale, les coopératives font progresser la vision du travail décent et de la croissance inclusive, au cœur de l'ODD 8.<sup>3</sup> Dans de nombreuses régions, les coopératives créent également des voies d'accès à la protection sociale pour les travailleurs informels, renforcent leur voix collective et obtiennent une reconnaissance juridique.<sup>4</sup> Elles élargissent les opportunités pour les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés en favorisant un leadership inclusif et en offrant une flexibilité opérationnelle qui permet de concilier travail et autres responsabilités, comme la prise en charge des proches.

Leur résilience face aux crises et leur approche collective face à l'évolution des marchés du travail témoignent de la capacité d'adaptation des coopératives face à la montée des inégalités, aux bouleversements climatiques et aux changements technologiques. Elles sont à l'avant-garde de la création d'opportunités en zones rurales et dans des secteurs émergents tels que les soins et l'économie numérique où elles soutiennent les travailleurs indépendants et les plateformes en favorisant un objectif commun et un soutien mutuel.<sup>5</sup> Fondées sur la non-discrimination et sur un investissement soutenu dans l'éducation et les compétences, les coopératives continuent de servir de moteurs dynamiques de progrès économique inclusive et durable.

### Chiffres relatifs aux personnes employées dans les coopératives et aux membres des coopératives par continent et par catégorie (2017)

Continent	Employés	Membres travailleurs	Membres producteurs (y compris leurs employés lorsque les données sont disponibles)	Total
Europe (31)	4 627 853	1 231 102	10 132 252	15 991 207
Afrique (13)	1 649 914	237	5 715 232	7 365 383
Asie (14)	7 734 113	8 200 505	204 749 940	220 684 558
Amériques (15)	1 798 777	1 409 608	3 048 429	6 220 854
Océanie (1)	26 018	Sin datos disponibles	34 592	60 610
<b>Total</b>	<b>15 836 675</b>	<b>10 841 452</b>	<b>223 680 445</b>	<b>250 410 412</b>

Source (adapté de) : CICOPA (2017). *Les coopératives et l'emploi : Deuxième rapport mondial – Contribution des coopératives au travail décent dans un monde du travail en mutation*, Organisation internationale des coopératives industrielles et de services.

- Nations Unies. (2015). Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 Extrait de *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* | Department of Economic and Social Affairs
- Eum, H. (2017). *Coopératives et emploi : Deuxième rapport mondial – Contribution des coopératives à un travail décent dans le monde du travail en évolution*. CICOPA. Extrait de <https://ica.coop/en/media/library/cooperatives-and-employment-second-global-report>
- Organisation internationale du travail. (2002). Recommandation sur la promotion des coopératives, 2002 (No. 193). Extrait de [https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO:P12100\\_ILO\\_CODE:R193](https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO:P12100_ILO_CODE:R193)
- Organisation internationale du travail. (2015). Recommandation sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 (No. 204). Extrait de [https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO:P12100\\_ILO\\_CODE:R204](https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO:P12100_ILO_CODE:R204)
- Alliance coopérative internationale. (2018). Les coopératives et l'avenir du travail : Document de position. Extrait de [https://ica.coop/sites/default/files/2021-11/ICA%20position%20on%20FoW\\_FINAL\\_07\\_05\\_2018.pdf](https://ica.coop/sites/default/files/2021-11/ICA%20position%20on%20FoW_FINAL_07_05_2018.pdf)

## COOPÉRATIVES EN ACTION : ÉTUDES DE CAS



Fondée en 1925 au Kerala, en Inde, l'[Uralungal Labour Contract Cooperative Society \(ULCCS\)](#), petite coopérative rurale, est devenue l'une des coopératives de travailleurs les plus importantes et les plus diversifiées d'Inde. Inspirée par les enseignements de Shri Guru Vagbhatananda et ancrée dans les valeurs de dignité du travail, d'équité et de justice sociale, l'ULCCS emploie aujourd'hui plus de 18 000 travailleurs, également membres de la coopérative, garantissant ainsi une gouvernance et un contrôle démocratiques. La coopérative offre des salaires équitables, une sécurité sociale, le développement des compétences et des conditions de travail sûres, tout en privilégiant le bien-être des travailleurs au profit grâce à une assurance maladie, des retraites et une formation continue.

Avec un chiffre d'affaires annuel de 300 millions de dollars, l'ULCCS réalise d'importants projets d'infrastructures, notamment des routes, des parcs informatiques et des villes intelligentes, tout en réinvestissant les excédents dans le développement communautaire. Ses activités couvrent la construction, les services informatiques, l'agriculture, le tourisme, l'éducation, les soins gériatriques et le conseil, créant ainsi des emplois pour tous les niveaux de revenus et tous les secteurs. La coopérative incube également des entreprises dirigées par des jeunes et des femmes, renforçant ainsi son impact social.

Reconnue par l'ONU et l'OIT, l'ULCCS illustre la manière dont les coopératives de travailleurs peuvent promouvoir le travail décent et la croissance inclusive. Son succès démontre le potentiel des modèles coopératifs pour lutter contre le chômage, les inégalités et les déficits de compétences, contribuant ainsi significativement à l'ODD 8.



Au Rwanda, comme dans de nombreux pays, les coopératives jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'emploi inclusif et durable. Cela est particulièrement vrai dans le secteur des transports où les coopératives jouent un rôle clé : plus de 12 % des 10 103 coopératives enregistrées du pays sont liées au transport dont 182 coopératives de motocyclistes qui comptent au total 48 341 membres et 1 340 employés directs.<sup>6</sup>

La coopérative Abahuza, une entreprise de mototaxis basée à Kigali, en est un exemple. Fondée en 2009 par 10 ex-combattants disposant de quelques motos seulement, la coopérative s'est développée et emploie désormais plus de 450 chauffeurs. En 2019, elle disposait d'une flotte de 973 motos immatriculées auprès de l'autorité de régulation rwandaise. En plus de fournir des emplois stables, Abahuza a permis à ses membres de devenir propriétaires de leurs véhicules et de se lancer en affaires. La coopérative a également joué un rôle essentiel dans la réintégration

des groupes marginalisés, notamment des anciens combattants, dans le monde du travail et dans la communauté au sens large, offrant non seulement des moyens de subsistance, mais aussi dignité et inclusion.<sup>7</sup>



Basée à Cobán, au Guatemala, la Fédération des coopératives des Verapaces ([FEDECOVERA, R.L.](#)) est une coopérative autonome de second niveau fondée le 23 février 1976. Dirigée par de petits producteurs organisés en coopératives et associations de premier niveau, FEDECOVERA se consacre à bâtir un avenir meilleur grâce au partage des bénéfices tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Son objectif principal est d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs, dont la plupart sont des descendants de peuples autochtones, en leur fournissant les outils nécessaires pour accroître leur production et accéder aux marchés internationaux.

Au cours des 45 dernières années, FEDECOVERA a franchi des étapes importantes. Elle propose huit produits : cardamome, café, thé, piment de la Jamaïque, cacao, curcuma, huiles essentielles et produits forestiers durables. Elle est reconnue comme le premier producteur et exportateur mondial de cardamome et de piment biologiques de la Jamaïque. Forte d'une expérience commerciale internationale, FEDECOVERA exporte sur les cinq continents. Elle exploite deux usines d'industrialisation : l'une à Cobán, Alta Verapaz, et l'autre à Rancho Village, El Progreso. Aujourd'hui, FEDECOVERA fédère 33 000 familles de producteurs à travers 42 coopératives et plus de 21 associations, touchant environ 100 000 familles guatémaltèques.

6 Autorité de Régulation des Services Publics du Rwanda (RURA). (2019). Rapport sur les coopératives de motocycles licenciées en juin 2019. Kigali, Rwanda. Extrait de [https://rura.rw/fileadmin/Documents/transport/statistics/Report\\_of\\_licensed\\_motorcycle\\_cooperatives\\_as\\_of\\_June\\_2019.pdf](https://rura.rw/fileadmin/Documents/transport/statistics/Report_of_licensed_motorcycle_cooperatives_as_of_June_2019.pdf)

7 Banque mondiale. (7 juillet 2021). Créer de nouveaux départs pour les ex-combattants au Rwanda. Extrait de : [Rwanda : offrir un nouveau départ aux anciens combattants](#)

## GOEL – Groupe coopératif, Italie

Fondé en 2003 en Calabre, la région la plus méridionale de l'Italie, GOEL était à l'origine un mouvement communautaire déterminé à affronter la mafia par le biais du renouveau démocratique et de l'autonomisation économique. Aujourd'hui, il est devenu un réseau dynamique de 13 coopératives sociales, 2 coopératives agricoles, 2 associations bénévoles, 1 fondation et 32 entreprises, principalement agricoles. Ces coopératives opèrent dans divers secteurs – agriculture biologique, services de santé, hôtellerie, mode éthique, écotourisme, textile et cosmétiques – créant une économie coopérative éthique et résistante au crime organisé.

Parmi les initiatives de GOEL, on compte « GOEL Welfare » qui soutient les nouveaux migrants en leur proposant des refuges et des formations professionnelles, les aidant ainsi à éviter l'exploitation. L'association réintègre également sur le marché du travail des groupes vulnérables tels que les orphelins, les enfants maltraités et les personnes handicapées ou souffrant de troubles mentaux. Sa marque de mode, Cangiarì, introduit le savoir-faire artisanal de femmes marginalisées sur le marché italien de la haute couture, étant la seule marque de haute couture entièrement biologique et éco-éthique du pays. En 2023, GOEL s'est associé à l'IFOAM pour lancer une liste de contrôle de diligence raisonnable destinée aux coopératives opérant dans des zones à haut risque, incluant des inspections surprises, afin de garantir le respect des normes de travail décent. Le modèle audacieux de GOEL démontre comment les entreprises citoyennes peuvent renforcer la résilience, promouvoir la justice sociale et remettre en question l'emprise systémique du crime organisé.

## DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Malgré leur contribution substantielle au développement économique et social, les coopératives continuent de se heurter à des obstacles qui limitent leur potentiel. Dans de nombreux pays, les politiques de l'emploi et les statistiques du travail ne reflètent pas pleinement le travail coopératif, ce qui entraîne une sous-déclaration et une exclusion des stratégies nationales. Les cadres juridiques et réglementaires ne tiennent souvent pas compte de la diversité des modèles coopératifs, en particulier ceux qui opèrent dans les secteurs émergents. Dans certains cas, des procédures restrictives ou un manque de soutien adapté rendent difficile l'enregistrement des coopératives ou l'accès aux mêmes incitations que les autres entreprises. L'accès au financement demeure un obstacle persistant, en particulier pour les coopératives dirigées par des femmes et des jeunes, et celles qui opèrent dans des régions informelles ou mal desservies.

Parallèlement, une dynamique se renforce en faveur de modèles économiques plus inclusifs et durables. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2024 sur la promotion de l'économie sociale et solidaire pour le développement durable a reconnu le rôle des coopératives dans la promotion du travail décent et la lutte contre l'informalité<sup>8</sup>. Face à l'intérêt croissant des gouvernements et des partenaires sociaux pour la création de marchés du travail plus équitables et la réponse aux transitions environnementales, technologiques et démographiques, l'Année internationale des coopératives 2025 offre aux parties prenantes une occasion opportune d'aider les coopératives à accroître leur impact et à contribuer plus pleinement à la réalisation de l'ODD 8 et du Programme 2030.<sup>9</sup>



<sup>8</sup> Nations Unies, Assemblée générale. (2024). *Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2024 [A/RES/79/213] – Promouvoir l'économie sociale et solidaire au service du développement durable*. Repéré à l'adresse : <https://docs.un.org/fr/A/RES/79/213>

<sup>9</sup> Assemblée générale des Nations Unies (2024). *Année internationale des coopératives, 2025, Résolution A/RES/78/289, adoptée le 19 juin 2024*. Disponible à <https://undocs.org/en/A/RES/78/289>



## APPEL À L'ACTION

Pour exploiter pleinement le potentiel des coopératives en matière de promotion du travail décent et de croissance économique inclusive, une action coordonnée est nécessaire entre les politiques, les pratiques et le financement. Les priorités suivantes peuvent contribuer à amplifier l'impact des coopératives en vue d'atteindre l'ODD 8 :



### 1. Renforcer les cadres politiques et juridiques favorables

Reconnaître officiellement les coopératives comme contributeurs aux stratégies nationales pour l'emploi. Veiller à ce que les lois et les réglementations du travail soutiennent la création de coopératives, reflètent la diversité des modèles coopératifs et étendent les droits et protections, y compris la protection sociale, à tous les membres, en particulier dans les structures détenues par les travailleurs et les structures informelles.



### 2. Soutenir les solutions coopératives dans les secteurs émergents et mal desservis

Promouvoir les coopératives dans les économies informelles, numériques et vertes où les déficits de travail décent sont fréquents. Encourager des modèles tels que les plateformes détenues par les travailleurs, les coopératives de services partagés et les entreprises vertes par le biais de marchés publics, de financements et d'outils politiques inclusifs.



### 3. Investir dans l'éducation, les compétences et le leadership inclusif

Élargir l'accès aux formations spécifiques aux coopératives en matière de gouvernance, d'entrepreneuriat, de maîtrise du numérique et de leadership. Prioriser le renforcement des capacités des

femmes, des jeunes et des travailleurs informels afin d'accroître leur participation et leur influence au sein du mouvement coopératif.



### 4. Intégrer les coopératives aux données sur le travail et à la mesure de leur impact

Intégrer des indicateurs spécifiques aux coopératives aux enquêtes sur la population active, au suivi des ODD et aux évaluations de l'emploi afin de mieux suivre les contributions des coopératives, d'orienter l'élaboration des politiques et de mesurer les progrès en matière de formalisation et d'inclusion.



### 5. Assurer la participation des coopératives au dialogue social

Impliquer les coopératives et leurs organismes représentatifs dans l'élaboration des politiques du travail nationales et internationales afin de garantir que les stratégies d'emploi reflètent la diversité des modèles d'entreprise et favorisent une transformation économique équitable et fondée sur les droits.<sup>10</sup>



### 6. Mobiliser les investissements et les partenariats intersectoriels

Orienter les investissements publics et privés vers le renforcement des écosystèmes coopératifs, en particulier ceux qui favorisent le travail décent dans les communautés marginalisées. Favoriser les partenariats entre les gouvernements, la société civile et les acteurs du développement pour amplifier l'innovation et l'impact des coopératives.

En reconnaissant et en soutenant les coopératives comme moteurs essentiels du travail décent, les gouvernements et les partenaires peuvent contribuer à bâtir des économies plus inclusives, résilientes et durables. Le développement des solutions coopératives n'est pas seulement une question d'équité : il est essentiel à la réalisation des ambitions de l'ODD 8 et, plus largement, du Programme 2030.



Cette note fait partie de la série « **Construire ensemble un monde meilleur : Contributions des coopératives aux ODD** », produite par le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) et l'Alliance coopérative internationale (ACI), en collaboration avec ses organisations régionales et les associations sectorielles concernées, en soutien à l'Année internationale des coopératives 2025 (AIC 2025) des Nations Unies. En tant que principale agence des Nations Unies pour le travail décent, l'Unité coopérative, sociale et solidaire de l'OIT a également apporté une contribution substantielle.

Sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur », l'AIC 2025 vise à sensibiliser, promouvoir la croissance et inspirer le leadership au sein du mouvement coopératif. Cette série explore comment les coopératives contribuent à la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD) en favorisant l'inclusion économique, la participation démocratique et la solidarité sociale pour plus d'un milliard de membres dans le monde.

Créé en 1971, le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) est un partenariat multipartite qui défend et soutient les entreprises coopératives autonomes et centrées sur l'humain. Parmi ses membres figurent actuellement l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre du commerce international (CCI).

**copac**  
**coop** Committee for the promotion and advancement of cooperatives



**Nations Unies**

Département des affaires économiques et sociales



**UNRISD**

UNITED NATIONS RESEARCH INSTITUTE FOR SOCIAL DEVELOPMENT



Organisation internationale du Travail



Centre du Commerce International



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Alliance coopérative internationale et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne.



Co-funded by the European Union